

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation : 10/12/2025

Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGH Martine, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe

Absents excusés : LINETTE Séverine (procuration de vote), STROOBANT Maëlle (procuration de vote). MOCELLIN Yves.

N° 48-2025 : Choix de l'entreprise pour la construction d'un four à pain.

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 27/05/2025 validant la décision de lancer l'opération concernant l'aménagement de la centralité communale et autorisant Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence.

La commune a lancé une consultation auprès de 2 entreprises. (LOT 1 Maçonnerie) et auprès de 5 entreprises. (LOT 2 Charpente).

La date limite de dépôt des offres était fixée au 14/11/2025 à 12 h.

1 entreprise a déposé une offre (LOT 1 Maçonnerie) et 3 entreprises ont déposé une offre (LOT 2 Charpente).

L'ouverture des plis a eu lieu le 18/11/2025.

La commission des travaux et le bureau d'études « Le Sens du Paysage » se sont réunis le 10/12/2025 pour l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation
- approuve l'offre de l'entreprise ALEXANDRE BATIMENT, située à Allevard, pour un montant de 33 320.03 € HT soit 39 984.04 € TTC (LOT 1 Maçonnerie).
- approuve l'offre de l'entreprise RAMBAUD, située à Laissaud, pour un montant de 14 924.65 € HT soit 17 909.58 € TTC (LOT 2 Charpente) avec la variante ardoise.
- autorise Mme Le Maire à signer le marché pour la construction d'un four à pain au Chef-Lieu avec l'entreprise ALEXANDRE BATIMENT et l'entreprise RAMBAUD.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 16 Décembre 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le



Secrétaire de séance,
Jérôme FEITH

